

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Membres votants : 29

Le 25 octobre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 19 octobre 2022. Publication de la convocation le : 20 octobre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERRECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, Mme Nathalie COLIN, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERRECHIA
Mme Simone JOURAND a donné procuration à Eric BOSSER
M. Didier LOAS a donné procuration à Michel COLLOREC
M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à M. Didier GUILLON

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Mme Véronique MADEC

Date de transmission au contrôle de légalité : 28 OCT. 2022

Date de publication : 28 OCT. 2022

Délibération n° 2022-129 : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022

Rapporteur : G Kerloc'h

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour et 9 voix contre, décide :

- Article unique : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2022

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.fr
TEL : 02 98 70 08 47 - FAX : 02 98 70 25 62

La Secrétaire de séance,
Véronique MADEC



MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.esquibien@audierne.fr
TEL : 02 98 70 02.76 - FAX : 02 98 75 01 42